



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'année. Il est dressé par le Maire et doit correspondre au Compte de Gestion élaboré par le comptable de la collectivité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	87 561.38	70	Produits des services du domaine public	34 458.36
012	Charges de personnel	139 289.76	73	Impôts et taxes	162 040.77
65	Autres charges de gestion courante	39 345.70	74	Dotations subventions participations	81 842.62
66	Charges financières	1 262.26	75	Autres produits de gestion courante	8 017.70
67	Charges exceptionnelles	3 145.86	013	Atténuation de charges	5 124.95
014	Atténuation de produits	15 988.57	76	Produits financiers	0.09
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 372.26	77	Produits exceptionnels	2 146.94
TOTAL		287 965.79	TOTAL		293 631.43
Solde de l'exercice 2021					5 665.64
			002	Excédent 2020 reporté	63 413.12
Solde cumulé					357 044.55

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 287 965.79 €.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) comprend les charges relatives à l'eau, l'énergie, les combustibles, les carburants, les denrées alimentaires, les fournitures d'entretien, de produits et matériel liés à la COVID, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (tracteurs et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les taxes foncières ainsi que les pénalités dues suite à la renégociation du prêt... : 87 561.38 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) comprend les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal (4 agents titulaires, remplaçants et un contrat aidé), le comité des œuvres sociales, la médecine du travail : 139 289.76 €

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) comprend les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les frais de personnel du RPI (ATSEM), les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations, les analyses faites au restaurant scolaire par le laboratoire départemental, les frais relatifs aux activités périscolaires le fonds de concours pour la piscine Espace Aqua'Noblat: 39 345.70 €

Le chapitre 66 (charges financières) comprend les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts : 1 262.26 €.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) correspond à des titres annulés sur l'exercice antérieur : 3 145.86 €

Le chapitre 014 (atténuation de produits) comprend le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 15 988.57 €

Le chapitre 042 (opérations d'ordre transfert entre sections) concernent l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents (Carte communale) : 1 372.26 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 293 631.43 €.

Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) retrace les recettes relatives à la facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière, location de la vaisselle, photocopies, remboursement par la communauté de communes de Noblat de l'entretien de la voirie intercommunale, de la station d'épuration et du poste de relevage par l'agent communal). Il comptabilise également les redevances d'occupation du domaine public : 34 458.36 €.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace les recettes relatives à l'encaissement des ressources fiscales : 162 040.77 €

Ces ressources sont issues :

- des taxes concernant les ménages,

Intitulé	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux en %	38.72 *	69.75

* est inclus la taxe départementale de 18,96%

- du reversement d'une part des droits de mutation sur les cessions des immeubles
- du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) retrace les recettes relatives aux dotations et subventions perçues de l'Etat et aux compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés, la participation au repas des aînés, le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les travaux de fonctionnement de l'année N-2) : 81 842.62 €

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) retrace les recettes générées par la location de la salle polyvalente, de l'appartement communal : 8 017.70 €

Le chapitre 013 (Atténuation de charges) : concerne le remboursement des salaires par l'assurance en cas d'arrêt de travail : 5 124.95 €

Le chapitre 76 (Produits financiers) : 0.09 €

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) retrace les recettes générées par l'encaissement du fonds d'amorçage périscolaire, les dons, les avoirs : 2 146.94 €.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Recettes de fonctionnement 2021	293 631.43
Dépenses de fonctionnement 2021	287 965.79
Résultat de fonctionnement 2021	5 665.64
Excédent de fonctionnement reporté 2020	63 413.12
Excédent global de fonctionnement de 2021	69 078.76

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	159 831.91	10	Dotations	5 703.62
21	Immobilisations corporelles	2 021.22	13	Subventions	1 200.00
/	///	/	16	Emprunts	153 264.70
/	///	/	040	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 372.26
TOTAL		161 853.13	TOTAL		161 540.58
Solde de l'exercice 2021					- 312.55
Restes à réaliser de 2021 en 2022		3 268.61	Restes à réaliser de 2021 en 2022		1 932.48
Solde des restes à réaliser					- 1 336.13
			001	Solde d'exécution positif reporté de 2020	4 258.31
Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement					0

Accusé de réception en préfecture
087-218706208-20220315-DE202203-01-AU
Date de réception préfecture : 15/03/2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de matériel, de biens immobiliers, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création). Elles comprennent également le remboursement de la dette en capital.

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'élève à 161 853.13 €.

Le remboursement de la dette en capital représente 159 831.91 €.

Le chapitre 21 – Immobilisation corporelles 2 021.22 €

- Achat d'un ordinateur pour l'école : 2 021.22 €

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 159 831.91 €.

Remboursement de la dette en capital : 12 035.67 €.

Remboursement du capital suite à la renégociation du prêt relatif à la construction de l'école : 147 796.24 €.

Les restes à réaliser concernent des dépenses engagés et non encore mandatés.

Le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 1 064.70 €

- Fond de concours pour les études patrimoniales Eau et Assainissement : 1 064.70 €

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 203.91 €

- Achat de mobilier adapté : 2 203.91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2021, le total des recettes d'investissement s'élève à 161 540.58 €.

Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 5 703.62 €

- Le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2) : 1 027.25 €,

- Les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes : 4 676.37 €.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 200.00 €

Subvention de l'état pour l'achat des panneaux signalétiques

Le chapitre 16 – Emprunts : 153 264.70 €

Emprunt suite à la renégociation du prêt relatif à la construction de l'école

Le chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections : 1 372.26 €

- Ce chapitre retrace l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents

- Carte communale : 1 372.26 €

Les restes à réaliser concernent des recettes non encore encaissées mais attendues sur des dépenses engagées.

Le chapitre 204 – Subvention d'investissement : 1 932.48 €

Fond de concours pour les études patrimoniales Eau et Assainissement : 1 932.48 €

RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Recettes d'investissement 2021	161 540.58
Dépenses d'investissement 2021	161 853.13
Résultat d'investissement 2021	- 312.55
Solde des restes à réaliser	- 1 336.13
Excédent d'investissement antérieur reporté 2020	4 258.31
Résultat d'investissement global 2021	2 609.63

RESULTAT CUMULÉ

RESULTAT CUMULÉ DES 2 SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	287 965.79	357 044.55	69 078.76
INVESTISSEMENT	161 853.13	165 798.89	3 945.76
TOTAL CUMULÉ	449 818.92	522 843.44	73 024.52

Fait à Eybouleuf, le 14 mars 2022

Le Maire,



Sébastien VINCENT